

**RAPPORT DE LA MISE EN OEUVRE DU SUIVI ACTIF DU
GABON PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE**

- DU 09 OCTOBRE AU 09 JANVIER 2023 -

- JANVIER 2024 -

Table des Matières

1. Contexte de la mise sous surveillance active du Gabon	1
1.1 Décision du Conseil d'Administration de l'ITIE du 09 octobre 2023	1
1.2 Compréhension de la décision par le GMP de l'ITIE-Gabon.....	1
1.3 Contenu du rapport.....	1
2. Instabilité politique et engagement du Gabon	2
2.1 Suivi de la restauration du contexte politique, de l'Etat de droit, des droits de l'homme, la démocratie et les libertés fondamentales	2
2.2 Engagement politique du Gabon en faveur de la poursuite de l'ITIE	2
2.3 Engagement opérationnel de l'Etat gabonais pour une mise en œuvre efficace de l'ITIE	2
3. Progrès du Gabon en matière d'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE.....	4
3.1 Viabilité institutionnelle et organisationnelle de l'ITIE-Gabon	4
3.2 Plaidoyers des membres des collèges du GMP ITIE-Gabon	4
3.3 Engagement des parties prenantes élargies de l'ITIE au Gabon.....	4
3.4 Evaluation des progrès en matière d'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE	5
3.5 Préparation à la reprise du fonctionnement normal de l'ITIE-Gabon dès janvier 2024	5
3.6 Projet de contribution du GMP ITIE-Gabon au dialogue national prévu en Avril 2024	5
4. Annexes externes au rapport	8
4.1 Cadre simplifié de l'évaluation des principes, critères et exigences de la norme ITIE 2019.....	8
4.2 Budget initial de l'ITIE-Gabon pour l'exercice 2024	8
4.3 Calendrier prévisionnel des sessions du GMP et renforcement des capacités des parties prenantes	8
4.4 Procès-Verbal de la session extraordinaire du GMP des 21 et 22 Décembre 2023.....	8

1. Contexte de la mise sous surveillance active du Gabon

1.1 Décision du Conseil d'Administration de l'ITIE du 09 octobre 2023

Dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre de l'ITIE par le Conseil d'administration de l'ITIE, les événements du 30 Août 2023 au Gabon l'ont conduit, le 1^{er} septembre 2023 à publier une Déclaration de la Présidente du Conseil d'Administration sur la situation au Gabon et le 10 octobre 2023 à prendre la décision sur la mise sous surveillance active du Gabon pendant trois mois (09 octobre 2023 – 09 janvier 2023).

« Suite à la prise de pouvoir par les militaires au Gabon, le Conseil d'administration a décidé que le Gabon fera l'objet d'une surveillance active pendant une période de trois mois, se terminant le 9 janvier 2024.

Le Conseil d'administration a chargé le Secrétariat International de suivre de près l'engagement et les progrès du Gabon en matière d'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE. S'il devient manifestement clair que des aspects importants des Principes et Exigences de l'ITIE ne sont pas respectés à la fin de la période de surveillance, le Conseil d'administration envisagera de suspendre le Gabon conformément à l'article 8.2 de la Section 1 de la Partie 2 de la Norme ITIE 2023... »

1.2 Compréhension de la décision par le GMP de l'ITIE-Gabon

La décision prise a été motivée par la disposition prévue à la section 4 « Suivi de la mise en oeuvre de l'ITIE par le Conseil d'administration de l'ITIE » de la norme ITIE 2019. Elle prévoit en son Article 8 « Suspension », deux cas de figures, la suspension pour cause de non-respect des Principes ou des Exigences de l'ITIE (8.a) et celle pour cause d'instabilité politique ou de conflit (8.b).

La mise sous surveillance concerne les deux volets à savoir, (1) l'instabilité politique et l'engagement du Gabon et (2) les progrès du Gabon en matière d'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE. Il s'agit pour le Gabon de documenter les mesures prises pour (1) restaurer le contexte politique, l'Etat de droit, les droits de l'homme, la démocratie et libertés fondamentales dans le pays, (2) rétablir le fonctionnement régulier du GMP, (3) montrer la viabilité de l'ITIE dans le pays, (4) confirmer l'engagement des parties prenantes élargies, incluant l'engagement opérationnel de l'ETAT et (5) évaluer les progrès du Gabon en matière d'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE.

Ainsi, un mémorandum contenant des activités spécifiques au suivi actif d'une part et des activités de préparation à la reprise des activités de l'ITIE-Gabon a servi de référentiel aux actions menées d'autre part.

1.3 Contenu du rapport

Le présent rapport est structuré en quatre (4) sections. La première section relative au *contexte de la mise sous surveillance active du Gabon* (S1) comprend deux sous-sections dont la décision du Conseil d'Administration de l'ITIE du 09 octobre 2023 (S1.1) et la compréhension de la décision par le GMP de l'ITIE-Gabon (S1.2). La deuxième section relative à *l'instabilité politique et engagement du Gabon* (S2), comprend trois sous-sections dont le suivi de la restauration du contexte politique, de l'Etat de droit, des droits de l'homme, de la démocratie et des libertés fondamentales (S2.1), l'engagement politique du Gabon en faveur de la poursuite de l'ITIE (S2.2) et l'engagement opérationnel de l'Etat gabonais pour une mise en oeuvre efficace de l'ITIE (S2.3). La troisième section relative aux *progrès du Gabon en matière d'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE* (S3), comprend cinq sous-sections dont la viabilité organisationnelle de l'ITIE-Gabon (S3.1), les plaidoyers des membres des collèges du GMP ITIE-Gabon (S3.2), les engagement des parties prenantes élargies de l'ITIE au Gabon (S3.3), l'évaluation des progrès du Gabon en matière d'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE (S3.4) et la préparation à la reprise des activités de l'ITIE-Gabon (S3.5) et enfin, la quatrième section relative aux annexes.

2. Instabilité politique et engagement du Gabon

2.1 Suivi de la restauration du contexte politique, de l'Etat de droit, des droits de l'homme, la démocratie et les libertés fondamentales

Plusieurs gages ont été donnés lors du discours de prestation de serment du Président de la Transition, Chef de l'Etat et de façon continue par les membres du Comité de la Transition et Restauration des Institutions (CTRI) à la population gabonaise. Ils se résument à l'engagement à rendre le pouvoir aux civils à l'issue de la période de la Transition, moraliser la vie publique, respecter les engagements nationaux et internationaux, à la restauration du dialogue politique et l'Etat de droit, à respecter les droits de l'homme, la démocratie et les libertés fondamentales, promouvoir la bonne gouvernance et renforcer la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et la criminalité financière.

De nombreuses restrictions de l'espace civique ont été levées telles que la libération des prisonniers d'opinion, les médias nationaux et internationaux.

Le CTRI a publié une feuille de route claire comprenant six (06) objectifs (*restaurer la confiance, assurer la réforme institutionnelle et législative, lutter contre la corruption, promouvoir le développement durable et économique, éduquer et sensibiliser les citoyens, organiser le dialogue national*).

Une ouverture remarquable à l'inclusion et la participation des acteurs clés de la société civile dans les institutions publiques est manifeste à ce jour avec l'accès de ces derniers à des hautes fonctions dans le gouvernement et au niveau du parlement de la Transition.

Une intense activité diplomatique à but explicative sur les mobiles du coup d'Etat du 30 Août 2023 a été menée par le Président de la Transition, Chef de l'Etat à l'endroit de la communauté sous-régionale, régionale et internationale. Les retombées de celles-ci sont positives dans la mesure où elles ont permis à certaines organisations multilatérales (BAD, FMI, UN, CEEAC) de renouer le fil de la coopération avec le Gabon.

Un rapport exhaustif des 100 premiers jours de la Transition au Gabon a été présenté par le CTRI et est annexé au présent.

2.2 Engagement politique du Gabon en faveur de la poursuite de l'ITIE

Lors de sa rencontre avec la société civile à la Présidence de la République, le Président de la Transition, Chef de l'Etat répondant aux préoccupations de la société civile concernant la poursuite de l'engagement du Gabon au processus de l'ITIE, avait exprimé son souhait de vouloir renforcer la transparence et la redevabilité et d'assurer une mobilisation efficace et une gestion saine des recettes issues du secteur extractif au profit des populations.

Comme pour l'engagement lors de l'adhésion à l'ITIE en 2021, un projet de lettre de confirmation des engagements ITIE du Gabon adressée à la Très honorable Helen CLARK, Présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE a été soumise à la très haute appréciation du Président de la Transition, Chef de l'Etat.

2.3 Engagement opérationnel de l'Etat gabonais pour une mise en œuvre efficace de l'ITIE

Le Gabon tient à respecter les engagements ainsi que les deux échéances 2023 et 2024 fixées par le CA ITIE.

Suspension du Gabon de l'ITIE	Annnonce du Gabon pour rejoindre l'ITIE	Constitution du Groupe Multipartite	Dépôt de la candidature du Gabon	Adhésion du Gabon	Publication du rapport ITIE 2021 attendue	Première validation attendue
Février 2013	Juin 2020	Mai 2021	Août 2021	Octobre 2021	Avril 2023	Juillet 2024

Le Gouvernement du Gabon a renforcé son engagement opérationnel pour une mise en œuvre efficace de l'ITIE à travers notamment, (1) la mise à disposition de budgets annuels de 2021 à 2024 (mise à dispositions tardives), (2) la réflexion sur la mise en place d'un mécanisme de sécurisation et d'exécution budgétaire efficace, (3) l'accord de principe sur la réorganisation institutionnelle et organisationnelle de l'ITIE-Gabon et l'engagement pour 2024 dans le plan annuel de performance du Ministère de l'Economie et des Participations. Le projet de budget 2024 dans la loi des finances initiale (LFI), s'établit à 695 511 421 FCFA (Projet budget initial : 662 417 447 FCFA ; Réserve : 15% ; Dotation : 563 054 830 FCFA ; Report 2023 : 132 456 591 FCFA ; Budget définitif : 695 511 421 FCFA).

3. Progrès du Gabon en matière d'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE

3.1 Viabilité institutionnelle et organisationnelle de l'ITIE-Gabon

En 2021, l'Etat gabonais avait mis à disposition des ressources ayant permis à l'ITIE-Gabon de se doter d'un siège équipé. Des ressources humaines ont été mobilisées pour la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Gabon. Pour son fonctionnement, l'ITIE-Gabon dispose de 31 personnes dont des indépendants de la société civile, des fonctionnaires et personnes sous contrat privé (Droit du travail) répartis tel qu'illustré ci-dessous.

	Cabinet de la Présidente		Groupe Multipartite		Secrétariat Techniques	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Effectifs	2	3	12	7	4	3

S'agissant des processus, leur cartographie n'est pas encore totalement établie en vue d'un fonctionnement optimal. Les obstacles de la gouvernance sont connus et des mesures correctrices ont été préconisées lors de la session du GMP des 21 et 22 décembre 2023 (Cf. PV ci-joint), puis traduites en activités dans le plan de travail annuel et budgétisé 2024.

La Transition actuelle au Gabon représente une opportunité sérieuse pour fixer un nouveau cap à l'ITIE-Gabon, notamment à travers sa réorganisation institutionnelle (révision du décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2022) pour renforcer son ancrage et impliquer les deux niveaux décisionnels peu mobilisés à cette date à savoir, (1) le niveau stratégique (Président de la République) et (2) le niveau technique (Premier Ministre et Ministres Sectoriels).

3.2 Plaidoyers des membres des collèges du GMP ITIE-Gabon

Le redémarrage des activités du GMP de l'ITIE-Gabon a eu lieu les 21 et 22 décembre 2023 à l'occasion de la session extraordinaire du GMP convoquée le 15 décembre 2023. Durant la période de suivi actif, le collège de la société civile a été le plus actif car les collèges de l'administration publique, du secteur privé et celui des opérateurs publics impactés par les décisions gouvernementales étaient concernés par le renouvellement de leurs membres.

Ainsi, le collège de la société civile et le secrétaire technique permanent de l'ITIE-Gabon ont pris part à des séances de travail avec certaines autorités politiques. Il s'agit notamment du 21 septembre avec le Directeur de Cabinet et autres collaborateurs du Président de la Transition à la Présidence de la République, du 25 septembre avec le Ministre de l'Economie et des Participations dans la salle de réunions du Ministère et du 18 novembre avec le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à son cabinet.

D'autres actions de sensibilisation et de mobilisation des autorités politiques ont été menées par la société civile à travers la publication régulière de textes sur la plateforme whatsapp via des groupes de discussion à très forte audience mais également par le secrétariat technique permanent auprès des responsables de certaines institutions constitutionnelles et des parlementaires.

Ces séances ont permis de présenter le processus de l'ITIE mis en œuvre au Gabon depuis le 21 octobre 2021, la période de suivi actif ainsi que les droits, devoirs du Gabon dans l'ITIE et attentes de l'ITIE-Gabon.

3.3 Engagement des parties prenantes élargies de l'ITIE au Gabon

Engagement de l'Etat : durant l'année 2023 qui s'achève, le collège des administrations publiques s'est assuré de la participation de ses parties prenantes élargies au cours de deux ateliers et d'une table ronde.

Engagement du secteur privé : le collège du secteur privé a tenu des séances de sensibilisation et d'information et réunions de rétro-information avec les points focaux des différentes entreprises. Quant au collège des

opérateurs publics, des ressources ont été mobilisées auprès du Trésor Public pour l'organisation d'un atelier de sensibilisation qui se tiendra en février 2024.

Engagement de la société civile : le collège de la société civile a organisé ses assises en juillet puis enchaîné au niveau infranational avec des campagnes de sensibilisation des communautés impactées par les activités extractives des entreprises.

3.4 Evaluation des progrès en matière d'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE

Un état des lieux a été produit dans le but de documenter le premier volet de la décision du suivi actif du Gabon correspondant à la première cause de suspension (suspension pour non-respect des Principes ou des Exigences de l'ITIE, 8.a).

Les principes sont faiblement mis en œuvre (11/12), les critères sont mis en œuvre de manière satisfaisante à très satisfaisante (5/6), les progrès de la mise en œuvre des exigences de la norme ITIE 2019 sont insuffisants (39,18/100 points). A ce jour, aucune étude thématique n'a été conduite sur la base des termes de référence validés par le GMP en 2022. Toutefois, il est prévu dans le plan de travail annuel et budgétisé 2024 de les démarrer au mois de mars 2024.

En prévision de la validation prévue le 1^{er} juillet 2024, ce plan de travail annuel et budgétisé se focalise sur la mise en œuvre des activités prioritaires sur (1) les aspects « Attendus / Exigés » de chaque Exigence, l'engagement des parties prenantes, (3) l'impact ITIE et l'information sur les réformes structurelles à réaliser et enfin (4) le renforcement des capacités des membres.

3.5 Préparation à la reprise du fonctionnement normal de l'ITIE-Gabon dès janvier 2024

Le secrétariat technique permanent a poursuivi ses activités en soutien à la reprise du fonctionnement normal de l'ITIE-Gabon. A la date du 29 décembre, les documents ci-après ont été produits et pour d'autres actualisés en vue de faciliter la reprise des activités en janvier 2024.

Il s'agit notamment :

- 1) du calendrier prévisionnel des sessions du GMP et renforcement des capacités des parties prenantes ;
- 2) le plan de travail annuel et budgétisé 2024 (PTAB 2024) ;
- 3) le Rapport Annuel d'Avancement 2023 (RAA 2023) ;
- 4) du rapport du suivi actif du Gabon durant la période du 9 octobre 2023 au 9 janvier 2024 ;
- 5) du dossier de la dissémination du rapport ITIE 2021 ;
- 6) des canevas d'auto-évaluation du processus de l'ITIE en prévision de la validation ITIE du 1^{er} juillet 2024
- 7) des TdR de la consultation des parties prenantes pour le recueil des attentes, besoins en données et informations et sur leur perception de la mise en œuvre de l'ITIE (PTAB 2022 et 2023, RAA 2022 et 2023) ;
- 8) Certains TdRs sur les études thématiques validées en 2022 (mobilisation des ressources, anticorruption/FFIs, EMAPE, propriété réelle) ;
- 9) Le protocole d'accord signé entre la Cour des Comptes et l'ITIE-Gabon en réponse à la recommandation n°8 portant sur « le Respect du mécanisme de fiabilisation des données retenues par le GMP de l'ITIE Gabon (Exigence ITIE 4.9) ».

3.6 Projet de contribution du GMP ITIE-Gabon au dialogue national prévu en Avril 2024

Introduction

EN RÉPONSE À L'APPEL DU PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT à toutes les composantes humaines ou morales de la Nation sujet de la Restauration des institutions, qui sera précédé par un dialogue national inclusif, le Groupe Multipartite de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Gabon, a

pris la mesure des problèmes des populations communautaires vivant à proximité des sites d'exploitation des ressources minières et pétrolières.

La présente contribution présente l'état des lieux impactant ce milieu et quelques pistes pour répondre aux attentes des populations touchées par les activités extractives.

Diagnostic

En réponse à l'appel à contribution du Premier Ministre Chef du Gouvernement, le Groupe Multipartite ITIE Gabon, qui a pour but la mise en œuvre de la Norme ITIE, initiative pour la transparence dans les industries extractives qui vise à renforcer dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières, et minières, la bonne gouvernance des revenus publics issus de leurs extractions, à l'honneur de présenter la situation que traversent les populations jouxtant les zones d'exploitation des ressources naturelles et de formuler quelques propositions et recommandations.

Les neuf provinces du Gabon renferment des ressources minières mais cinq seulement sont officiellement exploitées depuis de nombreuses années, il s'agit de l'Ogooué Maritime, (Pet G), Du Haut Ogooué, (Ma, Ur, Or), de la Ngounie, de la Nyanga et du Moyen Ogooué (P), et de l'Ogooué Ivindo (Fer).

La carte minière du Gabon fait ressortir que toutes les provinces du Gabon renferment des ressources minières déjà, en cours, ou pas encore exploitées.

Plusieurs départements et villages sont directement impactés, et les populations vivant autour et à proximité des sites d'exploitation des ressources extractives ont plusieurs problèmes et attentes.

Parmi ces problèmes, on peut citer :

1. La contamination de l'environnement : L'exploitation des ressources extractives entraîne la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Cela a des conséquences néfastes sur la santé des habitants et la viabilité des écosystèmes locaux.
2. La dégradation des terres : Les activités extractives entraînent l'érosion du sol, la fragmentation des terres et la destruction des écosystèmes locaux, ce qui a un impact négatif sur l'agriculture et la pêche.
3. Le déplacement des populations : Les activités extractives peuvent conduire à l'expropriation des terres et au déplacement de populations locales. Cela cause des tensions sociales et économiques et perturbe la vie quotidienne des habitants.
4. Séquelles tendancieuses : Les sites d'exploitation des ressources extractives laissent des séquelles à la fin de l'exploitation, comme les déchets toxiques et les puits non scellés. Ces problèmes persistent longtemps après l'arrêt des activités extractives.
5. Impact sur la santé : Les activités extractives ont des conséquences sur la santé des habitants locales, en raison de l'exposition à des polluants et des risques accrus d'accidents.

***Attentes* :**

1. Amélioration des infrastructures : Les populations locales attendent souvent que les compagnies extractives améliorent les infrastructures locales, telles que les routes, les écoles et les hôpitaux, pour compenser les impacts négatifs de leurs activités.
2. Création d'emplois : Les activités extractives peuvent créer des emplois pour les habitants locaux, ce qui peut améliorer leur niveau de vie et leur capacité à soutenir leur famille.
3. Redistribution des bénéfices : Les populations locales attendent que les bénéfices de l'exploitation des ressources extractives soient partagés équitablement entre les différentes parties prenantes, y compris les

communautés locales. L'affectation et la répartition des revenus provenant du secteur extractif gabonais et notamment les transferts infranationaux doivent faire l'objet d'une réglementation participative et plus stricte.

4. Protection de l'environnement : Les habitants attendent que les compagnies extractives prennent des mesures pour protéger l'environnement et réduire les impacts négatifs de leurs activités.

5. Participation dans le processus délictuel : Les populations locales veulent être impliquées dans le processus délictuel et avoir une voix dans les décisions qui les concernent. Cela inclut la transparence des activités extractives et un dialogue ouvert avec les compagnies et les autorités publiques.

En résumé, les populations vivant autour et à proximité des sites d'exploitation des ressources extractives font face à divers problèmes liés à l'impact environnemental, social et économique de ces activités. Ils espèrent également que les bénéfices de ces activités soient partagés équitablement et que leurs droits soient respectés.

Aussi, la divulgation des contrats, celle des parts de l'État et des populations locales doivent être transparentes et connues des populations communautaires.

Par PETIT-LAMBERT OVONO

ÉVALUATEUR CERTIFIÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES, CHARGÉ DE LA GOUVERNANCE GMP-ITIE GABON

4. Annexes externes au rapport

4.1 Cadre simplifié de l'évaluation des principes, critères et exigences de la norme ITIE 2019

4.2 Budget initial de l'ITIE-Gabon pour l'exercice 2024

4.3 Calendrier prévisionnel des sessions du GMP et renforcement des capacités des parties prenantes

4.4 Procès-Verbal de la session extraordinaire du GMP des 21 et 22 Décembre 2023

